

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Service public de l'eau – Convention provisoire d'exploitation **Avenant de prolongation de la durée du contrat**

46X05

Suite au recours contentieux dont fait l'objet le contrat d'affermage pour la gestion déléguée du service public de l'eau sur la 1ère section de la commune et afin de maintenir la continuité du service public, le Conseil Municipal par délibération n°162X03, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention provisoire d'exploitation avec la SEM pour une durée de 18 mois avec échéance au 18 mai 2005.

Durant plusieurs mois des négociations ont été entreprises avec la Communauté Urbaine de Marseille (CUM) pour obtenir l'extension du contrat de la 2ème section dit Périmètre de Marseille sur l'ensemble du territoire communal. Celles ci n'ayant pas abouti, la procédure de délégation de service a dû être lancée.

Par délibération n°121X04 en date du 28.09.2004, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une gestion déléguée par affermage du service public et autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure.

Considérant le schéma chronologique de déroulement de la procédure de délégation, l'achèvement des différentes opérations avec la notification de la convention au titulaire aura lieu à la mi-juillet 2005.

Il s'avère indispensable de demander à l'assemblée délibérante qu'elle autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant prolongeant de 2,5 mois la convention provisoire d'exploitation.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- APPROUVE la prolongation de 2,5 mois de la durée du contrat provisoire d'exploitation,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la Société des Eaux de Marseille,

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR :31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 5 avril 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER